

## Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 21041703

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de DAKAR, le 17/04/2021, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 3600 1986
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/kWh
- Rapport TC : 500/5 (A) / Rapport TP : 1/1 (V)
- Classe : 0,5 S Année : 2021
- Calibre : 3x57,7/100 230/400V : 1(10)A Fréquence : 50 Hz
- Indexes : k1 238,87 kWh k2 358,2 kWh (k1+k2) 270,673 kWh Pmax 28,9 KW

Installé et utilisé par Mr Ministère de l'urbanisme

à l'adresse Zone de Captage

CONSTATS EXTERNES :

**A1 - plombs**

- Fils plomb coupé (s)
- Fils inexistant

**A2 - Scellés du boîtier**

- Nr. scellés du boîtier 246401 c/c 212685
- Plombs falsifiés
- Autres plombs  246415  
245261 couvercle sup

**A3 - Capots**

- dévisé
- ouvert
- cassé
- percé

**A4 - Ecran LCD**

- cassé
- eteint

**A5 - Raccordements**

- Bouclage du compteur
- Bouclage des TC
- Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 - Circuit du compteur
- Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

RAS

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

**ENERGIE EXPRESS**

**SENELEC**

**CLIENT**

## PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 17/04/2025 à 15H08

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 36001986 appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ministère de l'urbanisme
- Raison Social :
- Adresse : Zone de Captage
- Type de compteur : HXF800
- Compte de contrat : 22 000886497

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)  
N° 25.04.17.03 du 17/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME  
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT